Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_044-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-044] DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA CLECT (COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° DC.2026.059 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté portant composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la CLECT pour la mandature à venir,

Considérant que par la délibération n° DC.2026.059 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_044-DE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité désigne Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD comme représentante au sein de la CLECT.

Pour	**13**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN